

Réf. : MFP/15004437

Lausanne, le 1^{er} juillet 2009

**Audition relative à la révision de la loi sur le CO2
Emissions des nouvelles voitures immatriculées en Suisse (Réalisation de la
motion 07.3004)**

Madame, Monsieur,

Le Canton de Vaud vous remercie de lui donner la possibilité de vous communiquer ses observations relatives à l'objet mentionné en titre.

Le Conseil d'Etat, soutenu par l'unanimité des organismes consultés, salue la proposition faite par la Confédération d'abaisser les émissions de CO₂ des nouvelles voitures immatriculées en Suisse au travers d'un dispositif évolutif euro compatible de valeurs cibles et de sanctions.

Néanmoins il est relevé que ce projet est ambitieux. Bien que le modèle de sanction proposé soit comparable au système européen, le montant de la taxe perçue en cas de dépassement des valeurs cibles, correspondrait au double de celui de l'UE.

Par ailleurs, nous prenons bonne note et remercions la Confédération de supporter les principales charges administratives et financières de ce projet et relevons qu'aucune modification de la législation ne sera nécessaire.

Pour le surplus, nous vous retournons en annexe le questionnaire dûment complété.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe mentionnée